



## CHARTRE COGEDIS – JA 24

COGEDIS a toujours placé l'accompagnement des futurs JA candidats à l'installation et le suivi des jeunes agriculteurs au cœur de ses priorités. Les évolutions structurelles et réglementaires ont amené Cogedis à faire évoluer son offre qui sera lancée au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2017.

L'objectif est de permettre au futur JA de bénéficier d'un accompagnement expert afin de sécuriser son projet et d'assurer la rentabilité de son entreprise. La présente charte définit les engagements réciproques des signataires en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs et le suivi des JA dans le département de la Dordogne. Elle s'articule sur trois axes :

### **1. L'accompagnement et le conseil pour les candidats à l'installation :**

COGEDIS a développé un service spécifique aux jeunes agriculteurs, avec trois objectifs :

- garantir aux futurs JA, aidés ou non, le déroulement optimal de leur projet d'entreprise au travers de plusieurs axes :
  - le montage financier le plus avantageux,
  - la rentabilité économique du projet,
  - le bénéfice des aides et subventions,
  - l'adéquation avec les droits à produire et les contraintes environnementales,
  - l'optimisation sociale et fiscale du revenu,
  - le montage sociétaire approprié,
  - la solution de prévoyance la plus adaptée,
  
- permettre aux candidats à l'installation de bénéficier des préconisations d'un consultant spécialiste du conseil tout au long du projet
  
- contrôler, après l'installation, l'atteinte des objectifs et actualiser la stratégie initiale.

Dans le cadre de la Charte à l'installation et pour mener à bien ces objectifs, COGEDIS met en place les actions et mesures suivantes en faveur des jeunes installés :

La prestation est déployée en 7 modules successifs :

AUDIT INSTALLATION	Étudier la viabilité du projet d'installation.
L'ÉTUDE STRATÉGIQUE	Construire le projet dans les meilleures conditions.
L'AUDIT ENVIRONNEMENT	Vérifier la conformité du projet vis-à-vis de la réglementation environnementale.
LE PLAN D'ENTREPRISE OU ÉTUDE ÉCONOMIQUE	Évaluer la rentabilité du projet, optimiser le plan de financement, favoriser l'obtention des aides.
LA TRAJECTOIRE SOCIALE ET FISCALE	Bénéficier des meilleures opportunités et augmenter le revenu disponible.
L'AUDIT PRÉVOYANCE	choisir la protection sociale la mieux adaptée aux objectifs du JA.
FORMALISME	Concrétiser le projet d'entreprise.

Pour permettre au futur JA de conduire son projet à moindre coût, Cogedis lui remet le chéquier « JA » : 15 chèques d'une valeur totale de 2 700 € à valoir sur les prestations.

A partir de la rentrée 2017, chaque JA qui s'engage avec Cogedis bénéficiera d'un accès libre au simulateur web JA qui lui permet d'évaluer la viabilité de son projet. Le plan d'actions partagé en ligne avec les interlocuteurs du projet permet une visibilité et un pilotage en temps réel.

## **2. Le suivi des Jeunes Agriculteurs :**

Le JA dispose de 4 solutions d'expertise comptable et de conseil correspondant à ses attentes et à son budget.

- Optimum Partenaire : solution clé en main et conseil de proximité
- Optimum Démat : avec la Cogedis Box gratuite, le JA scanne ses pièces comptables et bénéficie des indicateurs de performance périodiques
- One par Cogedis : la compta à distance et le conseil annuel en physique.
- Terre de Compta : l'expertise comptable 100 % en ligne

Le JA souscrit en complément les services à sa convenance intégrant la détermination des coûts de production, les points d'équilibre, la prévision budgétaire, les tableaux de bord... La solution exclusive Cogedis « Popp » (Prévision et optimisation des prélèvements et des prestations) permet de déterminer les choix sociaux et fiscaux pour diminuer les prélèvements obligatoires.

## **3. Les actions spécifiques au département de la Dordogne :**

31. COGEDIS propose aux JA 24 d'intervenir à titre gratuit dans les formations et rencontres organisées par le syndicat pour les JA sur des thèmes à convenir d'un commun accord

32. Jeunes Agriculteurs Dordogne s'engage à :

- sensibiliser les nouveaux installés et ceux en cours d'installation, lors des actions organisées en faveur de l'installation, aux avantages apportés par la charte d'installation ;
- fournir aux jeunes installés, les contacts actualisés des personnes ressource de l'entreprise ;
- identifier et fournir, au 31 décembre de chaque année, la liste des nouveaux installés avec les aides nationales ainsi que des jeunes en cours d'installation ;
- faire un bilan annuel de l'utilisation des chartes lors de la rencontre annuelle Charte d'installation.

33. Cogedis s'engage à :

- fournir au syndicat avant le 31 décembre de chaque année la liste des jeunes ayant bénéficié de la charte et la charte actualisée
- à soutenir financièrement les JA 24 en communiquant sur les supports adressés à ses adhérents pour un montant de 1 000 € par an.

Les contacts pour Cogedis :

Nom : FROMENTIERE

Mail : catherine.fromentiere@cogedis.com

Prénom : Catherine

Téléphone : 05.47.45.60.23

Nom : MARTAUD

Mail : roger.mardaud@cogedis.com

Prénom : Roger

Téléphone : 05.53.05.62.01

Les contacts pour JA 24 :

Nom : CONSTANT

Mail : jeunesagriculteurs24@yahoo.fr

Prénom : Elodie

Téléphone : 05 53 35 88 43

Fait à Périgueux, le 30 novembre 2017

Pour Cogedis

Pierre Rouault  
Président

Pour les JA 24

Sébastien LECHEVALIER  
Président

Philippe Le Jossec  
Vice-Président